

firme que, d'après sa propre expérience, on trouvait rarement une pièce d'or en circulation en France en 1839.

Il y en avait sans doute en abondance dans les caves de la Banque de France, mais il fallait payer une prime pour se les procurer.

Peu de temps après 1850, la Californie et l'Australie mirent des masses d'or sur le marché ; la relation entre les deux métaux qui était à 15½ pour 1 s'éleva à 15¾ pour 1.

Et comme la relation légale restait à 15½ pour 1, l'argent s'est trouvé le métal le plus précieux pour une petite fraction, la différence entre 15½ et 15¾. Cette différence fut pourtant suffisante pour déplacer de 150 à 200 millions de francs d'argent, et pour les remplacer par autant d'or. On exportait de l'argent monnayé de tous les ports de France, et à tel point qu'il fallut frapper des pièces de cinq francs en or, pour les besoins de la circulation.

En 1865 fut formée l'Union Latine ; mais déjà l'Italie déclarait ses préférences pour l'étalon d'or unique. En 1867, la valeur de l'argent commença à baisser, ce qui créa du malaise. Une commission internationale discuta la situation, mais elle se prononça, à la majorité des voix, contre l'adoption de l'étalon unique d'or. En 1868, la baisse était plus accentuée et une nouvelle commission se prononça, à la majorité des voix, en faveur de l'étalon unique d'or. Nouvelle commission en 1869-70 qui se prononça plus énergiquement en faveur de l'or.

En juin 1870, la Prusse avait nommé une commission pour étudier la question de l'adoption de l'étalon d'or unique, mais la guerre mit fin à ces études. Par les lois de 1871 et de 1873, l'Allemagne adopta l'étalon d'or. De même la Belgique en 1872. Pressée de plus en plus près, la France soumit la question à la Société d'Economie Politique qui se déclara énergiquement en faveur de l'étalon d'or unique. Conformément à cet avis, le gouvernement français fit cesser la frappe de l'argent et devint un pays monométalliste à étalon d'or.

Le cas des Indes anglaises est tout spécial. La compagnie des Indes après avoir constaté les désavantages du double étalon, s'était décidée pour un seul étalon ; mais elle avait choisi l'étalon d'argent ; ce choix malheureux a été la cause que les Indes ont été constamment en état de crise monétaire depuis cinquante ans.

Ainsi tous les pays d'Europe qui en ont essayé ont abandonné le bi-

métallisme, parce que la valeur relative des deux métaux n'était jamais d'accord avec la relation légale fixée par eux ; donc cette relation légale fixée par un pays—ou par plusieurs pays, comme dans le cas de l'Union Latine—n'a pas d'effet sur la valeur marchande des métaux.

Mais, disent les bimétallistes, ce que n'a pas pu faire l'Union Latine, une union plus étendue, une entente universelle pourrait l'accomplir.

M. MacLeod répond : C'est une illusion. Lorsque l'existence de grandes lois naturelles a été démontrée, ces lois s'appliquent à l'univers entier, et non pas simplement à des nations prises individuellement. Si, par une entente internationale, la relation entre l'or et l'argent était établie à 1 pour 15½, et que la relation sur le marché fût de 1 à 35, le résultat serait simplement que les débiteurs pourraient payer leurs dettes avec un escompte de 50 p. c. ; l'or disparaîtrait complètement de la circulation et l'argent deviendrait la seule monnaie courante du monde.

COMPTES-RENDUS

CHAMBRE DE COMMERCE DE JOLIETTE

A une assemblée spéciale de la Chambre de Commerce de la ville et du district de Joliette, le 18 décembre 1894, et à laquelle ont assisté : MM. J. H. Renaud, président ; Albert Gervais, vice-président ; J. J. Provost, secrétaire ; François Rivet, Téléphore Gravel, Azarie Boucher, Charles Leblanc, Odilon Beaupré, Gilbert Lafortune, O. A. Goulet. Les résolutions suivantes sont proposées et adoptées.

Que la Chambre de Commerce de la ville de Joliette désire exprimer les sentiments qui animent ses membres, à l'occasion de la mort inattendue du Très Honorable Sir John Thompson, P. C. K. C. M. G., premier ministre du Canada, arrivée au Château Windsor, Angleterre, le 12 décembre courant 1894.

10. Dans l'opinion de cette chambre de commerce, la mort du Très Honorable défunt, cause un deuil national parce que feu Sir John Thompson avait su, par ses éminentes qualités de légiste et d'homme d'Etat, son esprit de justice et de droiture, ses mœurs intègres, sa conduite irréprochable, son activité incessante, son dévouement prononcé pour tout le bien-être du Canada, avait su gagner les sympathies des citoyens de toute classe, de toute race et de toute croyance en ce pays.

20. Feu Sir John Thompson par ses aptitudes diplomatiques et ses fortes connaissances en droit international qu'il a si avantageusement et si brillamment manifestées dans les causes d'arbitrage de 1887 et de 1893, avait hautement mérité la reconnaissance de Sa Très Gracieuse Majesté la Reine Victoria qui l'avait, non-seulement décoré, mais encore appelé à faire partie de son Conseil Privé.

Que ces résolutions soient transmises

à Lady Thompson, ainsi qu'à la presse pour publication.

La commission du havre à sa dernière réunion a adopté une résolution demandant que le président, M. Henry Bulmer et M. Richard White représentent la commission aux funérailles d'Etat de feu sir John Thompson qui auront lieu à Halifax le 3 janvier prochain.

L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DÉTAILLEURS DE QUÉBEC

A l'assemblée des marchands détailliers de Québec tenue le 18 courant dans les salles de l'Union Commerciale, les messieurs suivants ont été élus officiers de la nouvelle association :

Président, M. P. J. Coté ; 1er vice-président, Hospice Bélanger ; 2ième vice-président, Oct. Dionne ; secrétaire-archiviste, Archille Coté ; correspondant, Elz. Pichette ; trésorier, F. X. Pelletier ; assit.-trésorier, Elz. Trépanier ; directeur : M. M. T. Béland, A. P. Larue, Ols. Villeneuve et F. X. O. Pouliot.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ST JEAN.

A une assemblée des membres de la Chambre de Commerce de Saint-Jean, qui a eu lieu lundi dernier, le 17, les messieurs dont les noms suivent ont été élus officiers :

Président, J. E. Molléur ; Vice-Président, Alex. Macdonald ; Secrétaire, H. G. Perchard.

Directeurs :—W. C. Trotter, Arcade Decelles, H. St-Mars, E. H. Heward, Ed Arpin, Geo. H. Wilkinson, Alp. F. Gervais et D. Godin.

ARBITRES

D. Macdonald, M. Guillet, O. R. Cousins, Jas. O'Gain, J. A. Lomme, W. McNulty, F. Payette, Jos. Lavoie, C. Meunier, J. H. Racicot, N. J. Grégoire et O. Normandin.

Ces messieurs furent choisis parmi ceux qui ont fait l'application pour l'enregistrement de la Chambre. Ils demeureront en office jusqu'à l'assemblée annuelle qui aura lieu au mois de mars prochain.

La People's Bank of Halifax doit ouvrir tout prochainement une succursale au Lac Mégantic, dans le comté de Compton.

Le Lac Mégantic, paroisse fondée depuis douze ans à peine sur la ligne courte du Pacifique de Montréal à St-Jean, N. B., a déjà une population d'environ 2,500 habitants.

Ce sera le terminus de la nouvelle ligne connue sous le nom d'embranchement de Tring, sur le Québec Central.

C'est un des centres forestiers les plus importants de la Province. On estime à 100,000,000 pieds de bois la production qui doit se faire dans le district environnant dans le cours de cette saison, tant dans l'Etat du Maine que sur le territoire provincial.

M. Jean Taché, gérant de la succursale de la People's Bank of Halifax à Lévis, est parti ces jours derniers pour établir la nouvelle succursale.

C'est la troisième succursale que cette banque ouvre dans la Province de Québec.

Nous nous réjouissons de constater que les banques de Halifax trouvent le commerce assez bon dans notre province pour y étendre leurs opérations financières. La Merchants Bank of Halifax a trois comptoirs d'escompte à Montréal. et la Bank of Nova Scotia y en a un.